

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE VAIRE**

SEANCE du 23 juillet 2024

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 15
- votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vairé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la mairie. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel CHAILLOUX.

Présents : MM Michel CHAILLOUX, Nathalie LUCAS, Ralph TRICOT, Jean-Charles CHAILLOUX, Philippe RABILLÉ, Franck BRUNEAU, Gwénaëlle LUCAS, Alain GUILLET, Cyril LOGEAS, Pamela CHARIE, Francis DESPIERRES, Elisabeth DENIS, Pascal THOMAZEAU, Philippe VALLADE et Stéphane LOGEAS.

Excusée : Madame Vanessa BEDNIK ayant donné pouvoir à Monsieur Michel CHAILLOUX.

Monsieur Philippe RUCHAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane LOGEAS.

Absente : Madame Julie NEAU (dossier démission en cours)

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RABILLÉ.

Adoption du procès-verbal du 11 juin 2024 à l'unanimité.

Ordre du jour :

FINANCES	
DEL20240723-01	Budget Primitif : Décision modificative n°2
DEL20240723-02	CLECT : Commission local d'évaluation des charges transférées
	Suppression de la Régie de recettes Affaires Scolaires
DEL20240723-03	Aménagement du Sacré Cœur : demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Logement et Aménagement des Communes »

PERSONNEL	
	Modification de l'organigramme

AFFAIRES GENERALES	
DEL20240723-04	SPL Destination Les Sables d'Olonne : Rapport des représentants du Conseil d'Administration de la SPL
DEL20240723-05	Schéma Communal de Défense extérieure contre l'Incendie : convention

Questions diverses :

Délégations

Urbanisme

Par délibération du 31/01/2020, le conseil Les Sables d'Olonne Agglomération a délégué aux communes le droit de préemption,

Droit de préemption sur délégation : Renonciation

N°	Date Arrivée	Nom des Propriétaires	Nom & Adresse Mandataire	Adresse du bien	Section & N°	Surface
17/2024	17/06/2024	Mr CHAILLOU – Mme ARNAUD	Me MOUSSET Christophe	8 rue des Néfliers	A n°1370	463 m2
18/2024	19/06/2024	BAM 85	Me DESMIERS DE LIGOUYER	Route de Brem	AC n°126	338 m2
19/2024	19/06/2024	Mr Mme LEBEC Emeric	Me MOUSSET Christophe	8 rue des Acacias	AE n°189	616 m2
20/2024	28/06/2024	Cts PIQUARD	Me BROSSET François	20 rue Georges Clemenceau	AD n°143	829 m2
21/2024	02/07/2024	Mr HODMON Roger	Me CHAIGNEAU MARECHAL	4 Allée de la Noé	AC n°73	1 982 m2
22/2024	03/07/2024	Mr VINCENT Hervé	Me DESMIERS DE LIGOUYER	70 rue Georges Clemenceau	AD 170	184 m2

Délégation article L2122-22-4°s :

Décision N°	Objet	Nom	Adresse	Montant HT	Date
2024/08	Demande financement	Crédit Mutuel		200 000.00 €	13/06/2024
2024/09	Bail rue du Domaine	MOUCHARD Davis	VAIRE	400.00 € mensuel	18/06/2024

La demande de financement concernant le prêt du Crédit Mutuel est annulée (décision 2024/08).

Finances :

DEL20240723-01	Budget Primitif : Décision Modificative n°2
----------------	---

La présente décision modificative intègre l'annulation de titres de restauration scolaire au chapitre 67.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	400,00 €	0,00 €	400,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte la décision modificative n°2.

DEL20240723-02	CLECT : Commission Locale d'évaluation des charges transférées
----------------	--

Monsieur CHAILLOUX Jean-Charles, Adjoint au finances, fait part au conseil municipal que la CLECT s'est réunie en date du 17 juin 2024. Celle-ci a pour mission d'évaluer les charges transférées et de rédiger un rapport qui est soumis pour validation aux communes.

Le Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2024 a validé ce rapport. Il convient dorénavant aux communes d'adopter ce document.

Le Montant à inscrire dans les attributions de compensation 2024 incluant les coûts des services communs et mutualisés est de 229 443 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de cette attribution pour 2024.

Suppression de la régie recettes Affaires Scolaires

Monsieur CHAILLOUX Jean-Charles informe le conseil municipal, qu'à la demande du Trésor Public, il a été mis fin à la régie de recettes « Affaires Scolaires » à compter du 01 janvier 2025. Le Comptable Public a émis un avis conforme au projet d'arrêté de clôture de la dite régie.

DEL20240723-03	Aménagement du Sacré Cœur : demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Logement et Aménagement des Communes »
----------------	---

Dans le cadre du programme « Logement et Aménagement des Communes », le Conseil Départemental de la Vendée participe au financement des aménagements de sécurité.

Cette année, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental de Vendée au titre de la création d'une sente piétonne et cyclable rue du Sacré Cœur afin de sécuriser les habitants du lotissement de la Chèverrie vers le bourg les arrêts de bus scolaires et les écoles.

Ces travaux sont estimés à 25 880 € HT soit 31 057 € TTC. Ils peuvent faire l'objet d'une aide à hauteur de 20 %.

Les crédits en dépenses sont inscrits au budget 2024 sur l'opération de voirie 95.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- De solliciter un financement au titre du programme « Logement et Aménagement des Communes »
- De solliciter toutes autres subventions au taux maximum pour le financement de cette opération
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Plan de financement prévisionnel

DESIGNATION	Montant HT	recettes HT	Montant HT	taux
Travaux	25 880 €	Amendes de Police	5 564 €	20,00%
		Conseil Départemental « Logement et aménagement des communes »	5 176 €	20,00%
Honoraire MO	1 941 €	Conseil Départemental études	970 €	50 %
		ETAT- DSIL	5 564 €	20.00%
		Fond de concours	5 923 €	
	s/T 27 821 €		s/t 23 197 €	79.66%
Imprévus 5%	1 300 €	Autofinancement net	5 924 €	20,34%
total	29 121 €	total	29 121 €	

Personnel :

	Modification de l'organigramme
--	---------------------------------------

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera étudié lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Affaires générales :

DEL20240723-04	SPL Destination Les Sables d'Olonne : Rapport des représentants du Conseil 'Administration de la SPL
-----------------------	---

La Société Publique Locale Destination Les Sables d'Olonne a arrêté son exercice 2023 lors de son Assemblée générale du 10 juin dernier.

Conformément au code général des collectivités territoriales, une obligation de délibération renforce l'information de la collectivité territoriale actionnaire de la SPL et des élus. Ainsi, les représentants de Vairé au conseil d'administration de la SPL doivent présenter un rapport écrit devant le conseil municipal dans un délai de trois mois à compter de l'Assemblée Générale de la SPL.

A cet effet, le projet de rapport intitulé "RAPPORT DU MANDATAIRE DE LA COMMUNE DE VAIRÉ AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DESTINATION LE SABLES D'OLONNE – exercice 2023" est annexé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité acte le rapport présenté.

DEL20240723-05	Schéma Communal de Défense extérieure contre l'Incendie : convention
-----------------------	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention de prestation pour l'élaboration du Schéma Communal de défense Extérieure Contre l'Incendie.

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) représente un enjeu majeur de sécurité pour la population et l'ensemble des bâtiments et ouvrages situés sur le territoire communal. Aussi, la Commune a souhaité engager la réalisation d'un Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de la Vendée (85) d'août 2017.

L'objectif du schéma communal est d'améliorer l'état de la couverture de DECI de la commune. Basé sur une analyse de risque, il doit permettre à la commune d'identifier les solutions ou aménagements à réaliser, de planifier ses investissements en matière de DECI et d'accompagner le développement de la commune.

L'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée (AMPCV) en partenariat avec le SDIS et Vendée Eau a mis en place une cellule d'appui à l'élaboration des SCDECI auprès des communes. Celle-ci a pour vocation d'accompagner les communes en mobilisant du personnel des partenaires qui ait la capacité d'intervenir et partager leur expertise chacun dans leur champ de compétence respective.

Vu l'article L 2213-32 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu les articles L 2225-1 à L 2225-4 du CGCT portant sur la gestion de l'eau pour la DECI

Vu les articles R 2225-1 à R 2225-10 du CGCT portant sur les règles, procédures et contrôle des points d'eau incendie

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la DECI portant sur les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense incendie.

Vu l'arrêté n°INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie

Vu l'arrêté préfectoral n°17 DSIS 1789 du 29 août 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie

Considérant, d'une part le besoin de la commune de réaliser un SCDECI,

Considérant d'autre part la possibilité de faire appel à la cellule d'appui mise en place par l'AMPCV,

Il est proposé de passer une convention entre la commune et l'AMPCV pour bénéficier de l'accompagnement de celle-ci.

Le coût de la prestation s'élève à 1 400 € pour la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve, les termes de la convention de prestation entre la commune et l'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée,

- Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention et tous documents en relation avec ce dossier.

Divers :

Dates des prochains conseils municipaux :

Les 17/09/2024 – 22/10/2024 – 19/11/2024 et 17/12/2024

Manifestations :

« La Sympathique » : course à pieds le 14/08/2024

Forum des Associations et Accueil des nouveaux arrivants : le 31/08/2024

Elections :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, du courrier de remerciements transmis par Monsieur le Président de la République, aux élus et aux participants, concernant la tenue des bureaux de vote aux élections législatives. Celui-ci s'associe à ces remerciements.

Heure civique :

La réunion d'information programmée le 15 juillet 2024, s'est très bien déroulée, une trentaine de personnes étaient présentes.

Ecoles :

La distribution des livres aux enfants dans les deux écoles publique et privée s'est bien passée. Les enfants étaient contents.

Conseil Municipal des Enfants (CME) :

Monsieur DESPIERRES Francis propose au conseil municipal de modifier les modalités d'attribution des sièges au sein du bureau du conseil municipal des enfants entre les deux écoles publique et privée.

A ce jour les membres se composent de la façon suivante :

4 CM1 (2 école publique / 2 école privée)

4 CM2 (2 école publique / 2 école privée)

4 en 6^{ème}.

A l'avenir, celui-ci propose la répartition ci-dessous :

4 à l'école privée

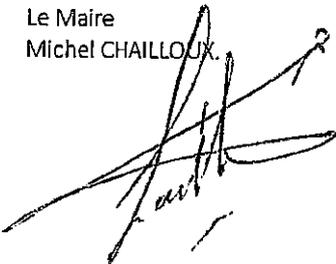
6 à l'école publique

Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 13.

Le Maire
Michel CHAILLOUX.



Le Secrétaire,
Philippe RABILLÉ.

